

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 MARS 2015

Compte-rendu

BUDGET PRIMITIF ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 19 mars 2015**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, adjoints; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Gérard ROY, Rémy MUCYO, Guillaume LARGERON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses:

Odette GRELIN, Christian SEON, Nathalie MONGE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Véronique DUVERRIERE, Nicolas FAYETTE, conseillers municipaux.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Odette GRELIN	Eric MICHAUD
Christian SEON	Pascale THORAL
Nathalie MONGE	Michelle BOUCHET
Valérie MACHON	Roland DEVIS
Elodie PINSARD-BARROCAL	Stéphane JEVAUDAN
Véronique DUVERRIERE	Andrée RICCETTI
Nicolas FAYETTE	Rémy MUCYO

Stéphane JEVAUDAN a été désigné secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 5 février 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 5 février 2015, les décisions municipales qui ont été prises concernent notamment l'approbation :

- d'un contrat de production et diffusion audiovisuelle ;
- de la rétrocession de concessions dans le cimetière ;

ainsi que l'acceptation d'indemnisations suite à deux sinistres.

L'assemblée donne acte au maire de ces décisions.

2. FINANCES

2.1 Vote du budget primitif 2015

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Le budget primitif de 2015 concerne le budget général et le budget annexe des Rives du Combray.

1. Budget général

La section de *fonctionnement* s'équilibre à 12 699 197,00 €.

En dépenses, on trouve les charges de personnel (40,62 %), l'autofinancement (23,65 %), les charges à caractère général (22,10 %), les autres charges de gestion (6,33 %), une opération d'ordre (4,81 %) et les charges financières (2,49 %).

En *recettes*, les impôts et le reversement de fiscalité représentent 72,92 %, les subventions, dotations et participations 13,55 %, les travaux en régie 8,69 %, les produits domaniaux et de gestion courante 3,28 % et les recettes diverses 1,57 %.

En ce qui concerne la section d'*investissement*, elle est équilibrée à 6 738 921,61 € (reports 2014 + BP 2015).

En *dépenses*, on trouve la voirie et l'environnement (24,06 %), les bâtiments (24,03 %), les mouvements financiers (18,83 %), le déficit 2014 (14,61 %), l'aménagement urbain et les études (11,25 %), le matériel, le mobilier et les véhicules (4,43 %) et les réserves foncières (2,80 %).

En recettes, le virement à la section de fonctionnement représente 45,47 %, l'affectation du résultat 30,61 %, la dotation aux amortissements (opération d'ordre) 9,25 %, l'emprunt 7,57 %, le FCTVA et la TLE/TA 6,87 % et les subventions et fonds divers 0,23 %.

Les principales opérations prévues en investissement concernant notamment :

- le dojo au complexe sportif Léo Lagrange
- le réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville
- la réfection de classes à l'école du Pontet
- les toitures du château de Beaulieu et de l'école du Bourg
- le sol du gymnase Galliéni

- les rues Joseph Fouilland et Antoine Burellier
- les aménagements urbains (Pontet 2010, Rives du Combray, Boulevard Ouest).

2. Budget annexe des Rives du Combray

Ce budget regroupe les opérations d'aménagement de ce quartier.

La section de fonctionnement est équilibrée à 99,60 € et la section d'investissement à 216 271 €.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal approuve à la majorité absolue (26 voix pour et 7 voix contre) le budget primitif 2015 (budget général et budget annexe des Rives du Combray).

2.2 Taux d'imposition 2015

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel. Il est rappelé que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 1998. Les orientations budgétaires discutées lors de la séance du 5 février 2015, sont en faveur du maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2014.

Le conseil municipal décide à la majorité absolue (26 voix pour et 7 voix contre) de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015, dans les conditions suivantes :

taxe d'habitation : 11,41 %
foncier bâti : 27,84 %
foncier non bâti : 67,26 %.

2.3 Marchés publics

Rapporteur : Roland DEVIS, conseiller municipal, délégué aux jumelages.

L'article 133 du code des marchés publics stipule qu'au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, doit être communiquée au conseil municipal.

Un rapport récapitulatif des marchés notifiés au cours de l'année 2014 est présenté à l'assemblée qui en donne acte.

2.4 Octroi de subventions aux associations pour l'année 2015

Rapporteurs : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée l'action sociale, la santé et la jeunesse et Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Le conseil municipal, avec 32 voix (une élue ne prenant pas part au vote car faisant partie de l'association "Boutique Santé du Roannais") approuve les subventions présentées à allouer aux associations pour l'année 2015, sachant qu'elles sont réparties en trois catégories :

- subventions octroyées en application d'une convention passée avec la ville (centre social de Riorges, centre musical Pierre Boulez, centre roannais de vacances et Ligue de l'enseignement);
- subventions annuelles de fonctionnement ;
- subventions exceptionnelles allouées pour la réalisation d'un projet ou d'une manifestation ou permettant l'acquisition de matériel.

2.5 Aides aux déplacements dans les villes jumelées

Rapporteur: Roland DEVIS, conseiller municipal, déléqué aux jumelages.

La ville apporte une aide aux déplacements de groupes à destination des villes jumelles de Riorges (Elland, Donzdorf et Calasparra), selon un barème fixé par le conseil municipal. Celui-ci décide à l'unanimité de reconduire les règles d'attribution au même niveau pour les années à venir.

2.6 à 2.9 – Actualisation des tarifs de location (salles et matériel technique)

Rapporteurs : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle et Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'actualisation, sur la base d'une augmentation de 2 %, des tarifs suivants :

- location des salles du château de Beaulieu pour les expositions ;
- location des salles polyvalentes municipales destinées à être mises à disposition des associations et autres usagers concernés (salle du Grand Marais et maison de quartier du Pontet);
- location de matériel technique pouvant servir pour les spectacles, à destination des collectivités, associations et autres organismes publics ;
- location du podium mobile à destination d'autres communes lors d'événements culturels et sportifs.

2.10 Procès-verbal de restitution de la compétence voirie à la ville

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Un procès-verbal a été établi par Roannais Agglomération en vue de déterminer les conséquences patrimoniales de la restitution de la compétence voirie à la commune de Riorges qui est concernée pour la partie haute de la rue du Marclet, du rond-point du Scarabée à l'ex route d'Ouches.

Le conseil municipal l'approuve par 1 voix pour et 32 abstentions.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Extension de l'exercice du droit de préemption urbain

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

A la suite de la révision du plan local d'urbanisme, il convient de réactualiser et d'étendre le champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) aux nouvelles zones U et AU du PLU (plan local d'urbanisme). Dans la lignée des précédentes délibérations, il est également proposé d'exclure du champ d'application du DPU les lotissements de moins de 10 ans. Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur ces dispositions.

3.2 Acquisition d'un terrain

Rapporteur: Gilles CONVERT, conseiller municipal.

La commune envisage d'acquérir une parcelle de terrain en vue de l'élargissement de la rue Georges Clémenceau.

Un accord amiable étant intervenu avec les propriétaires, le conseil municipal approuve cette acquisition à l'unanimité.

3.3 Fourrière intercommunale pour chiens - Convention

Rapporteur : Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable.

En l'absence de fourrière municipale, la commune de Riorges fait appel à la SPA qui utilise des locaux mis à sa disposition par la ville de Roanne. Cette dernière a autorisé, par conventions, un certain nombre de communes extérieures à bénéficier, moyennant une participation financière, de ces installations.

Une convention définissant les conditions et modalités de gestion par la SPA, d'une fourrière intercommunale pour chiens située sur le territoire de la ville de Roanne, doit donc être passée entre les trois structures.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

3.4 Rucher municipal – Convention avec l'Abeille Roannaise

Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation. Depuis 2011, la commune a installé deux ruchers sur son territoire (au Marclet et à la Boule des Poupées). Pour l'assister dans le fonctionnement (mise à disposition du matériel nécessaire à l'extraction du miel, abonnement à des revues spécialisées...), elle avait conclu une convention avec l'association l'Abeille Roannaise.

Cette convention est arrivée à échéance et la commune souhaitant poursuivre son partenariat avec l'association, le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention à passer avec l'association l'Abeille Roannaise.

3.5 Equipement de télérelève – Convention avec GrDF

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre des activités de comptage du gaz naturel, GrDF s'engage à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel. La mise en œuvre nécessite le remplacement des compteurs gaz existants, l'installation de concentrateurs sur des points hauts et la mise en place de nouveaux systèmes d'information. GrDF sollicite la ville de Riorges pour l'installation d'équipements techniques sur des bâtiments communaux propices et susceptibles de répondre à cette opération. Pour cela, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec GrDF.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Travaux sur voirie communale - Approbation du marché

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Différents travaux sur le domaine public communal seront réalisés au cours de l'année. Ces interventions qui sont effectuées par des entreprises privées, ont nécessité une consultation préalable. Afin de globaliser la gestion administrative et d'optimiser le suivi des travaux, il serait souhaitable de regrouper ces opérations sur un marché unique (marché à bons de commande). Une procédure d'appel d'offres a été lancée. Les principaux ouvrages intégrés au marché porteront sur les travaux de signalisation des chantiers, sur les prestations d'aménagement qu'il est nécessaire de faire effectuer sur les chaussées, îlots, trottoirs... et sur le nettoyage des chantiers après la fin des travaux. La commission d'appel d'offres, réunie le 3 mars 2015, a retenu l'entreprise EUROVIA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec cette entreprise.

4.2 Travaux de signalisation horizontale – Approbation du marché

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Différents travaux de marquage routier sur le domaine public communal sont réalisés au cours de l'année. Ces interventions qui sont effectuées par des entreprises privées, nécessitent une consultation préalable. Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour un marché à bons de commande. La commission d'appel d'offres, réunie le 3 mars 2015, a retenu la société AXIMUM.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec cette société.

4.3 Travaux chemin de l'Etang – Approbation du marché

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour les travaux de réaménagement du chemin de l'Etang. La commission d'appels d'offres, réunie le 3 mars 2015, a retenu l'entreprise EUROVIA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec cette entreprise.

4.4 Lot n° 7 marché réaménagement hôtel de ville

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et accessibilité.

Par délibération du 5 février 2015, le conseil municipal a approuvé et autorisé le maire à signer les marchés de travaux pour le réaménagement des locaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Il est rappelé que les travaux commenceront en avril 2015 pour une durée de trois mois. L'entreprise titulaire du lot n° 7 "Menuiseries extérieures PVC-Aluminium", a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Roanne le 11 mars 2015 avec une période de fin d'activité fixée au 28 mars 2015. Elle est de ce fait dans l'impossibilité d'effectuer les travaux. Dans ces circonstances, un nouveau marché doit être passé pour permettre la réalisation des travaux du lot n° 7. Une nouvelle consultation va être lancée en procédure adaptée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à prendre toute décision concernant la préparation et la passation du marché pour ce lot.

5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

5.1 Chantiers éducatifs 2015

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La ville de Riorges organise depuis 2003, des chantiers éducatifs. L'objectif recherché est d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux simples afin de percevoir un salaire pour financer un projet individuel ou collectif et de leur permettre de faire l'apprentissage du travail. Les chantiers portent sur les activités suivantes :

- ✓ entretien du domaine communal;
- ✓ aide à la mise en place de manifestations :
- ✓ aide à l'animation en accueil de loisirs ;
- ✓ aide aux personnes âgées en service restauration.

La ville de Riorges a l'intention d'organiser de nouveaux chantiers en 2015, sur les mêmes activités.

Des conventions seront passées avec le Conseil général de la Loire et avec l'association Sésame pour promouvoir ensemble ce dispositif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve d'une part l'organisation des chantiers éducatifs pour 2015, sous réserve de l'obtention des financements sollicités, et d'autre part les conventions à passer avec le Conseil général et l'association Sésame.

5.2 Opération Pass'sport jeunes été 2015

Rapporteur : Brigitte MACAUDIERE, conseillère municipale.

La commune de Riorges participe à l'opération "Pass'Sport" pour les jeunes de 8 à 16 ans, en partenariat avec les villes de Roanne, Mably, Le Coteau, Commelle-Vernay et Villerest. Il s'agit de mini stages sportifs ou culturels qui se déroulent sur ces communes : football, judo, tennis, athlétisme, bicross, handball, basket. Cette année verra l'arrivée de nouvelles activités : théâtre et jardinage. Le tarif d'inscription pour chaque participant est identique quel que soit le stage. Il est fixé d'un commun accord entre tous les partenaires. Pour l'année 2015, le coût d'inscription pour chaque stage est de 30 € et chaque commune ou CCAS peut apporter une aide aux familles à revenus modestes.

Il est proposé que la ville de Riorges accorde un tarif réduit à 10,00 € aux familles dont le quotient familial est inférieur à 610 €.

Par ailleurs, les inscriptions sont limitées à deux stages maximum par enfant (et un seul stage du même type par enfant).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités pratiques et financières de cette opération.

6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

6.1 Convention de partenariat avec le comité de jumelage

Rapporteur : Roland DEVIS, conseiller municipal, délégué aux jumelages.

La ville apporte son soutien à l'action du comité de jumelage de Riorges afin notamment de renforcer sa collaboration avec ses homologues dans les villes jumelles. Une convention confirmant ce partenariat a été signée en mai 2011 et est aujourd'hui arrivée à échéance. Il convient de la renouveler dans des termes équivalents, en l'actualisant. Cette convention définit notamment les actions de la commune et du comité de jumelage.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

6.2 Commémoration de la première guerre mondiale

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

La commune envisage de commémorer le conflit de 14/18 à l'automne 2015 à partir de témoignages enregistrés par Lucien BAROU, linguiste ayant interviewé environ 160 poilus sur le territoire ligérien entre 1974 et 2005. Pour ce faire, elle a fait appel à la compagnie villeurbannaise KompleX KapharnaüM, spécialisée dans la mise en scène de projets plastiques autour de la mémoire, pour la mise en place d'un parcours-exposition associant diffusion sonore et iconographie à travers la ville et dans le Château de Beaulieu. La manifestation se déroulera du 10 octobre au 15 novembre 2015 inclus. Les représentations auront lieu en continu sur la période de 9h00 à 18h00. Elles seront gratuites pour le public.

Afin de formaliser cette collaboration, un contrat de cession doit être passé entre les deux parties, permettant de définir les champs d'action de chacun.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

6.3 Fête de la musique

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

En complément des programmations prévues au 1^{er} semestre 2015, approuvées par le conseil municipal au cours de sa séance du 5 février, un deuxième groupe est envisagé pour la fête de la musique.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le contrat en vue de l'organisation de ce spectacle.

6.4 Mise à disposition des salles du château de Beaulieu

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Le château de Beaulieu accueille les expositions organisées par la commune ou celles présentées par des exposants, auxquels les salles sont mises à disposition, selon une tarification votée annuellement par le conseil municipal et en fonction d'un règlement intérieur qui en définit les conditions pratiques. Les documents cadrant la mise à disposition de ces salles doivent être remis à jour.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention type de mise à disposition à passer avec chaque exposant, à laquelle sera annexé le règlement d'utilisation des salles.

7. PERSONNEL COMMUNAL

7.1 Modification des tableaux des effectifs

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel. Compte tenu notamment des avancements de grade 2015, il convient de créer un certain nombre d'emplois permanents et en parallèle, de supprimer des postes non pourvus. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification en conséquence des tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le Maire Jean-Luc CHERVIN